



## **L'élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent**

### **CONSULTATION**

#### **Observations préliminaires**

##### **L'entente-cadre sur le Saint-Laurent**

L'annonce d'une entente-cadre sur le Saint-Laurent d'une durée de quinze ans en cours d'élaboration est une nouvelle réjouissante. Le Plan Saint-Laurent s'inscrit enfin, sinon dans le long terme, au moins dans le moyen terme. Le document de consultation qui nous en informe et dit consulter à ce sujet nous laisse cependant dans une certaine confusion. Il est difficile de distinguer, dans ce qui est attendu de la consultation, entre ce qui touche à l'entente et ce qui relève du plan d'action quinquennal, deux objets de consultation de nature très différente. Il conviendrait que ces deux projets fassent l'objet de consultations distinctes ou de deux volets distincts d'une même consultation.

##### **La gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)**

La GISL est mise de l'avant comme la forme de gouvernance vers laquelle on veut aller mais on ne propose rien comme tentative ou commencement de mise en œuvre au moins exploratoire, partielle ou progressive. Le projet de conclure une entente-cadre de 15 ans ne serait-il pas un bon véhicule pour cela? Sans ce type de commencement, y aboutira-t-on jamais? Il est vrai que la GISL est quelque chose de complexe et de difficile à mettre en place mais en parler ici comme on le fait sans rien proposer à son sujet laisse l'impression qu'elle n'est mentionnée que pour mémoire sans qu'il y ait de volonté réelle ou d'intérêt pour sa mise en place.

Nous suggérons de s'inspirer de la dynamique enclenchée et poursuivie par les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) qui, dès 1993, déposaient à l'Assemblée nationale une pétition largement appuyée demandant que le Saint-Laurent soit, à terme, reconnu comme patrimoine national et l'objet d'une approche globale et intégrée. Depuis lors, les AVSL n'ont eu de cesse d'approfondir ces propositions, notamment par la suggestion d'avenues pour leur mise en œuvre effective. Parallèlement, les choses progressaient dans le même sens avec la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec, l'adoption de la Politique de l'eau avec sa section consacrée au Saint-Laurent et l'adoption de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau. C'est cette dynamique d'approche progressive mais effective qu'il faudrait appliquer à la GISL et cela devrait faire partie de l'entente-cadre et de ses plans d'action.



### **L'absence de l'implication des collectivités riveraines et de la société civile**

C'est avec stupéfaction que nous avons constaté à la lecture du document de consultation qu'il n'y est d'aucune façon question de ce que tant l'entente que le plan d'action quinquennal auront à intégrer les collectivités riveraines et la société civile comme acteurs majeurs, à côté des gouvernements. On croirait en revenir à la phase 1 du Plan telle que lancée en 1988. Réussir à passer sous silence que les objectifs visés par le Plan ne peuvent plus être atteints sans que ces deux types d'intervenants ne continuent à y avoir le rôle capital et particulièrement productif qu'ils ont eu de plus en plus au fil des phases successives, tient de l'incompréhensible. Cela nous paraît à la limite de l'objectivement acceptable qu'il ne soit pas explicitement mentionné que, compte tenu de ce qui s'est concrètement mis en place et qui s'est développé jusqu'ici avec bonheur et efficacité, c'est le réseau des comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent qui devront être au cœur de cette implication communautaire. Pour être francs, cela a failli nous convaincre de ne même pas participer à la présente consultation.

Nous avons d'ailleurs été renforcés dans cette lecture que nous faisons de la consultation proposée lorsque, dans le « Cadre de référence à l'intention des comités de développement du Plan d'action 2011-2016 », page 4, que nous avons eu l'occasion de lire, on ne parle des « annexes pluriannuelles » à donner à l'Entente que comme permettant « de préciser les engagements des partenaires gouvernementaux à court ou moyen terme ». Aucune mention là non plus d'autres partenariats auxquels faire place.

### **La priorisation de zones**

Le principe de prioriser certaines zones du Saint-Laurent parce que « névralgiques » est valable en soi. Encore faudrait-il que cette priorisation se fasse après, non avant la consultation des collectivités riveraines et de la société civile. Mais ce qui inquiète est que le document de consultation reste silencieux sur le traitement qui sera réservé au reste du Saint-Laurent. Selon nous, avant de préciser ce qui sera fait pour les zones prioritaires éventuelles, il aurait fallu exposer ce qui sera au moins maintenu, sinon amplifié, dans l'ensemble du Saint-Laurent. Un acquis énorme a été réalisé depuis 1988 à la grandeur du fleuve ou à peu près et une mobilisation importante d'organisations et d'intervenants s'est mise en place et s'est maintenue. Pourquoi rien n'est-il dit de ce qui va advenir en ces matières? Où est le souci de maintenir les acquis et de bâtir sur eux?

### **L'absence de la dimension économique**

Si on vise une gestion intégrée du Saint-Laurent et non une gestion environnementale seulement comme jusqu'à présent (même les usages ont été traités jusqu'ici d'un point de vue avant tout environnemental), il serait temps qu'on intègre une prise en considération du Saint-Laurent comme ressource majeure de l'économie. Une gestion intégrée devra aussi gérer comment le Saint-Laurent peut être de la meilleure façon, dans la perspective du développement durable, au service du développement de divers secteurs économiques. Ici aussi, commençons dès maintenant.



## Les questions posées

### Une vision à long terme du Saint-Laurent?

- Un cadre de référence couvrant l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, fleuve, estuaire et golfe
- Compte tenu de ce cadre de référence, des arrimages entre ce qui sont cependant des réalités à traiter distinctement :
  - Les Grands Lacs (Entente Canada-Ontario, etc.) et le Saint-Laurent (Entente Canada-Québec; GISL; etc.);
  - Le Saint-Laurent (Plan Saint-Laurent; Stratégies Saint-Laurent et comités ZIP) et l'ensemble des bassins de ses tributaires (Regroupement des organisations de bassins versants du Québec);
  - Le golfe du Saint-Laurent tel que s'étendant sur cinq provinces canadiennes (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, collectivités riveraines et société civile des cinq provinces)
- La reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec, statut le mettant en évidence dans ce qu'il représente d'essentiel, de supérieur et de prestigieux pour le Québec, et favorisant l'identification des Québécois à leur fleuve en tant que symbole fort, source de fierté, dans lequel ils se reconnaissent et pour lequel ils sont prêts à s'engager
- Une approche de base du Saint-Laurent, au fondement et à l'inspiration de tous les aspects de sa gestion, comme d'un ensemble intégré d'écosystèmes interdépendants, ensemble dont l'intégrité des composantes doit être entretenue à la mesure de sa soutenabilité pour les générations présente et futures
- Une gestion intégrée, aux plans à la fois national et régional, de cet ensemble d'écosystèmes, mobilisant l'ensemble des composantes de l'État et de la société
- Une politique effectivement mise en œuvre de conservation de l'ensemble des écosystèmes constitutifs du Saint-Laurent, tant dans leurs aspects physiques que biologiques et humanisés
- Une mise en valeur aussi poussée que possible des usages multiples et variés permettant à la population de bénéficier des possibilités et des ressources offertes par le Saint-Laurent aux plans social et économique, dans le respect de la soutenabilité des écosystèmes

Rappelons que cette vision est, dans presque tous ses éléments, celle qui conduit les AVSL dans leur action et dans leurs interventions et que bien des éléments de ce qu'ils ont apporté à ces chefs pourraient inspirer l'Entente à élaborer.

### Cinq orientations prioritaires parmi les onze retenues pour les cinq prochaines années?

- *1. Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial*
  - C'est la base même de la soutenabilité durable pour le Saint-Laurent
- *2. Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes*
  - C'est la menace la plus importante pesant sur eux à long terme
- *5. Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques*
  - C'est un volet négligé et pourtant essentiel de l'économie de l'estuaire et du golfe, dont les Îles-de-la Madeleine
- *8. Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers*
  - C'est le besoin de base en ce qui touche les écosystèmes et les usagers du Saint-Laurent



- 11. *Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème*
  - C'est la source importante d'impacts négatifs sur le Saint-Laurent la moins connue et, semble-t-il, la plus difficile à documenter

#### **Les résultats à viser pour les cinq orientations privilégiées?**

- 1. La reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national telle que promue par les AVSL comme assise d'ensemble à la mise en œuvre de cette orientation; la protection intégrale des milieux naturels riverains et insulaires sensibles; la mise en place d'aires marines protégées; la mise en œuvre d'une politique de protection des paysages d'intérêt du Saint-Laurent
- 2. La connaissance régionalisée la plus avancée possible des impacts appréhendés des changements climatiques sur les différents secteurs du Saint-Laurent et la proposition de mesures correctrices ou adaptatives les plus favorables possibles à la soutenabilité des écosystèmes
- 5. La mise en application d'une politique d'exploitation durable des ressources halieutiques élaborée en totale coordination avec les pêcheurs et les collectivités riveraines
- 8. La mise en place d'une gestion intégrée des débits et des niveaux d'eau élaborée de concert avec les autorités et les communautés des Grands Lacs, dans une perspective d'équité entre l'amont et l'aval du système Grands Lacs – Saint-Laurent. Les AVSL ont eu le souci d'appuyer et de participer aux efforts faits jusqu'ici en cette matière; nous espérons que le Plan Saint-Laurent fera en sorte que ces efforts se poursuivent, qu'ils soient appuyés le plus largement possible et que le maximum de moyens sera mis en œuvre pour cela.
- 11. La connaissance la plus avancée possible de cette présence et de ces effets de ces substances toxiques émergentes et la proposition de mesures susceptibles d'y remédier efficacement, sinon de les enrayer par une correction à la source

#### **Autres zones névralgiques à considérer?**

- C'est la question même de la pertinence de prioriser certaines zones et, si oui, lesquelles, qui devrait d'abord être reprise et traitée en concertation avec les collectivités riveraines et la société civile. Un préalable à cette réflexion commune devrait être que, zones prioritaires ou pas, on assurera d'abord le maintien, sinon le développement, des acquis mis en place au cours des phases précédentes du Plan Saint-Laurent.

#### **Préoccupations exclues des orientations retenues?**

- Les orientations retenues sont présentées comme l'étant en tant que pistes de mise en œuvre d'enjeux, ceux-ci ayant fait également et préalablement l'objet d'un choix. Une grande et grave lacune marque ce choix fait d'enjeux, une lacune qui ne s'explique pas pour peu qu'on considère ce que le Plan Saint-Laurent a été jusqu'à présent et ce qu'il a obtenu comme résultats. Un de ces résultats particulièrement précieux, fécond et d'avenir est d'avoir réussi à sensibiliser, mobiliser et organiser la presque totalité des collectivités riveraines pour une reprise en charge du Saint-Laurent par ses riverains et ses usagers, région par région. C'est ce qui a donné et donne le réseau des comités ZIP et leur coordination par Stratégies Saint-Laurent.

C'est là un des résultats les plus importants et les plus susceptibles d'assurer l'avenir du Saint-Laurent tel que voulu par le Plan. Sans prise en charge du Saint-Laurent par ses riverains, le Plan resterait une entreprise plutôt technocratique, sinon administrative, ou ne touchant au plus que certains secteurs spécialisés à portée écologique ou économique.



Ne pas intégrer formellement l'implication des collectivités riveraines parmi les enjeux donnés au nouveau Plan Saint-Laurent et ne pas expliciter que cela doit se faire par le maintien, sinon le développement, du réseau des comités ZIP et de Stratégies Saint-Laurent et le soutien à leur donner, c'est d'abord mettre en danger la capacité même de réussir de ce nouveau Plan. C'est aussi faire lever une incompréhension pénible au sein de ces organismes qui ne peuvent que se demander si, vraiment, on les considère comme utiles au Plan. Ne faisant pas nous-mêmes partie du réseau comme tel, nous sommes d'autant plus à l'aise pour déclarer que nous comprendrions qu'ils éprouvent subir là une méconnaissance difficile et pénible à accepter.

### **D'ici quinze ans?**

Ce que nous souhaitons voir d'ici quinze ans, c'est la réalisation la plus avancée possible de l'ensemble de la vision dont nous avons fait état en réponse à la première des questions posées.

Nous tenons à souligner que, si les moyens nous en sont donnés, les AVSL continueront à faire leur part pour que cette vision devienne le plus possible réalité. Leurs efforts porteront particulièrement sur la reconnaissance de fond à mettre en place pour le Saint-Laurent et sur la sensibilisation de la population à cet enjeu, sur le développement de l'implication de la société civile dans la conduite du dossier du Saint-Laurent tel qu'orienté vers sa gestion intégrée, sur la concertation entre les milieux du transport maritime et les milieux soucieux de l'intégrité écologique du Saint-Laurent, enfin sur la vigilance à maintenir en ce qui touche cette intégrité écologique face aux diverses conjonctures, problématiques à cet égard. qui se présentent et se présenteront.

Québec, le 8 octobre 2010



André Stainier, président